

ACTUALITÉS PRIME HEURE

Votre source fiable au Canada pour recevoir des nouvelles de l'industrie concernant l'innovation, la technologie, le développement durable et l'économie.



Prime Time NEWS est accessible à tous. **Abonnez-vous aujourd'hui !**

« Si je dois parler pendant dix minutes, j'ai besoin d'une semaine de préparation; s'il s'agit de quinze minutes, trois jours; s'il s'agit d'une demi-heure, deux jours; s'il s'agit d'une heure, je suis prêt dès maintenant. »

Woodrow T. Wilson, politicien et universitaire qui a servi à titre de 28^e président des États-Unis de 1913 à 1921

MESSAGE DU PRÉSIDENT



Août 2024

L'excès de pouvoir est le **NOUVEAU** mandat fédéral !

Le gouvernement fédéral du Canada cherche une fois de plus à « régler » et semble, encore une fois, avoir dépassé les bornes. Il paraît qu'il s'intéresse maintenant à l'écoblanchiment, qui se définit comme la promotion d'un produit ou d'un service, d'une telle façon qu'il semble plus respectueux de l'environnement que ce qui correspond à la réalité. Cette réglementation a été adoptée par ce qu'il est convenu d'appeler une « modification sournoise » à la Loi sur la concurrence, laquelle a même surpris le commissaire du Bureau de la concurrence du Canada lorsqu'il a comparu devant la Commission de la Chambre des communes pour discuter du projet de loi omnibus C-59, alors que des centaines de modifications ont été proposées à la législation sans consultation. Cette approche est largement perçue comme une sorte de « fourre-tout » visant à faire approuver des modifications sans trop ou pas de consultation, notamment auprès de l'industrie. Celle-ci pourrait avoir un lien avec un autre article récemment publié dans le Ottawa Citizen en août, dans lequel il était noté : « Le nombre total de travailleuses et travailleurs employés au sein de notre administration publique fédérale (et organismes distincts) a augmenté de 43 % (de 257 000 à 368 000) entre 2015 et 2024 », tout en soulignant que le niveau réel de travail dans les ministères avait diminué dans les deux chiffres durant la même période.

Comme l'a noté Perrin Beatty, président de la Chambre de commerce du Canada, dans un récent

deux paragraphes discrètement glissés à la page 429 du projet de loi C-59, un projet de loi omnibus mettant en œuvre la mise à jour économique de l'automne dernier. Les partisans de cette modification disent qu'elle a été conçue pour mieux lutter contre l'écoblanchiment des entreprises, une pratique consistant à prétendre à tort que les produits ou activités de cette entreprise protégeront l'environnement ou lutteront contre le changement climatique. »

Cela illustre encore une fois l'acceptation par ce gouvernement de tout ce que revendique la communauté des ONG environnementales, à tort ou à raison, et tout cela sans preuves scientifiques crédibles pour étayer leurs allégations. Cette approche est très en vogue ces dernières années à Ottawa, mais elle a maintenant atteint un point culminant.

En général, le gouvernement fédéral affirme qu'il a pris cette mesure pour assurer que les propos véhiculés dans les publicités soient honnêtes, essentiellement parce que l'industrie n'est pas digne de confiance. Le gouvernement s'attend à ce que l'industrie prouve que toute déclaration liée à l'environnement concernant ses produits est « fondée sur une preuve adéquate et un argumentaire solide conformément à une méthodologie reconnue à l'échelle internationale ». Cependant, il est difficile de définir le sens exact de ce qu'est l'écoblanchiment, car il existe de nombreuses normes et définitions quant à ce que ce terme peut signifier lorsqu'il s'agit d'employer des mots comme « vert », « net zéro », « durable » et bien d'autres. Cela pourrait englober « toutes les activités commerciales », qu'elles soient importantes ou petites, et cela pourrait affecter de nombreuses excellentes PME canadiennes.

La modification donne au Bureau de la concurrence le droit d'entamer une enquête « comme bon lui semble » si à peine six personnes se réunissent et demandent au président du Bureau d'enquêter sur une plainte (ce nombre apparaît étrange et arbitraire). Cependant, il n'y a aucune obligation de divulguer qui sont ces personnes. Assurément que le gouvernement n'aura pas de mal à trouver six personnes disposées à participer étant donné qu'il y a 20 organisations non gouvernementales environnementales au Canada lesquelles sont bien dotées en personnel et disposent de financements substantiels, provenant en partie du gouvernement. Ces groupes se relayeront pour mettre l'industrie au pilori, qu'il y ait ou non des justifications autres que des allégations sensationnalistes d'écoblanchiment. Et, si les allégations se révèlent fausses, ceux qui les auront formulées n'auront aucune responsabilité quant aux coûts, perturbations ou pertes sur le plan des activités commerciales associées aux fausses allégations. Cela pourrait entraîner des millions de dollars de pertes de revenus et potentiellement des coûts juridiques élevés. Pire encore, cela pourrait ternir la réputation de marque d'entreprises crédibles de longue date quant à d'autres gammes de produits bien établies qui ne sont pas ciblées. Pendant ce temps, ceux et celles qui pointent du doigt restent cachés dans l'ombre, derrière des portes closes.

Avec tous les défis auxquels le monde est confronté aujourd'hui, et particulièrement les entreprises au Canada, qui survivent malgré la pire productivité recensée en 20 ans, et un PIB par habitant qui s'avère être le pire ou proche du pire parmi les 38 principaux pays de l'OCDE, l'écoblanchiment est-il si répandu ici qu'il pose un problème pour la santé humaine et l'environnement? Eh bien, la réponse semblait claire de la part du président du Bureau de la concurrence qui a été confronté à la proposition sur l'écoblanchiment devant la Chambre des communes, lorsqu'il a déclaré : « Ce que je peux dire, c'est que s'il y a une volonté d'avoir des règles très prescriptives sur ce qu'une entreprise peut ou ne peut pas faire en matière de déclarations environnementales ou ce qu'elle devrait divulguer en relation avec ses déclarations environnementales, je suggérerais de considérer que la Loi sur la concurrence n'est possiblement pas le bon outil pour ce type de réglementation ou de législation. » La plupart des gens auraient tendance à être d'accord, car il existe sûrement d'autres lois à utiliser relativement aux publicités trompeuses qu'elles soient vertes ou autres.

De plus, pourquoi les entreprises établiraient-elles ou étendraient-elles leur production au Canada si elles pouvaient être sujettes à de telles accusations calomnieuses et infondées, sachant que l'accusation en elle-même, qu'elle soit fausse ou non, causera des dommages à leurs marques? La propre « Stratégie pour un gouvernement vert » de ce gouvernement fédéral est-elle elle-même fondée sur des évidences solides et scientifiques quant à ce qu'elle entend accomplir au nom de la population canadienne? L'une de ces évidences remplirait-elle la

condition d'être fondée sur une preuve adéquate et un argumentaire solide conforme à une reconnaissance à l'échelle internationale? » Et le gouvernement permettra-t-il à nos citoyens choisis arbitrairement de faire appliquer la loi contre lui-même ? Ou est-ce encore trop présomptueux? Si cette stratégie progresse en n'y ayant ajouté rien de plus mesuré, ceci s'avérera être allé un pont trop loin et les litiges pourront commencer !

Gary Leroux

Président et Chef de la direction

ANNIVERSAIRES DES MEMBRES



OMYA Célèbre ses 140 Ans

Août 2024 marque une étape importante dans l'histoire d'Omya : **l'entreprise fête ses 140 ans**. Le 4 août 1884, Emma Staufer épousa Gottfried Plüss en Suisse et lança le même jour leur entreprise Plüss-Staufer, spécialisée dans la fabrication de mastic de haute qualité à partir de craie et d'huile de lin. Dix ans plus tard, Omya fut fondée et l'entreprise a lancé ses services de distribution globale, lesquels continuent toujours à fournir à tous les marchés une gamme d'ingrédients et de minéraux spécialisés partout dans le monde. Aujourd'hui, les services de distribution globale d'Omya opèrent dans 155 pays, soutenant le développement de nouveaux produits et de nouvelles solutions, tout en se concentrant sur la réduction de l'empreinte carbone de ces solutions pour aider les clients de l'entreprise et l'environnement. La fierté de l'entreprise à l'égard de cette réalisation est à la hauteur de son engagement à continuer de penser à demain, en développant des produits et des solutions qui améliorent la vie des générations actuelles et futures. Omya reste une entreprise familiale, ce qui lui permet de prendre des décisions à plus long terme plutôt que de courir après des profits à court terme. Omya a récemment investi dans ses propres gisements de minéraux afin de fournir des matières premières qui serviront pour au moins les cent prochaines années.

L'ACIPR DANS LES NOUVELLES



Est-ce une réglementation comme il se doit ou non?

De nombreux commentateurs, experts et journalistes tentent encore de comprendre **les objectifs finaux d'annonces politiques et réglementaires** qui ne font qu'augmenter excessivement le fardeau administratif, non seulement en étant plus coûteuses pour l'industrie et le gouvernement, mais aussi en n'apportant pas de résultat ni pour l'un, ni pour l'autre, ni encore pour les Canadiens en général. Plusieurs de ces règlements qui concernent le secteur CASE au Canada suscitent des interrogations et exigent des réponses de la part de ceux qui les ont évalués.

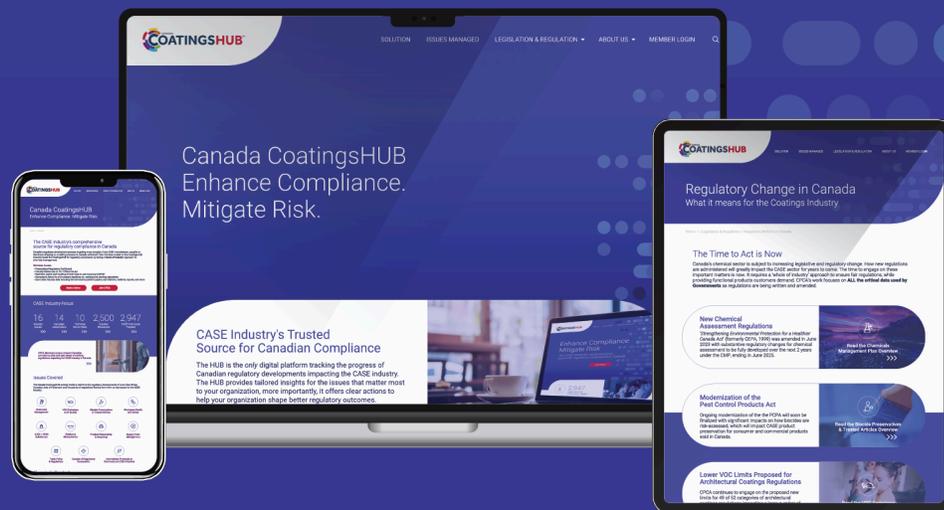
Le Canada survivra-t-il à la réglementation?

Le marché des revêtements d'origine biologique peut prospérer et devenir fonctionnels, mais pas si les organismes de réglementation canadiens réglementent de manière excessive en leur faveur, et ce, sans bien comprendre les impacts économiques comparativement aux énormes avantages qui peuvent être tirés. Cela exige de trouver le moment propice pour mettre en place de nouveaux règlements afin de laisser le temps et la place à l'innovation pour établir des approches plus durables. L'on pourrait argumenter que la durée de vie de plusieurs applications d'un produit CASE vraiment fonctionnel, par rapport celle d'un produit biosourcé écologiquement supérieur mais avec des niveaux d'efficacité inférieurs, est en fait supérieure sur le plan du développement durable. En fin de



L'ACIPR a lancé son nouveau site Web

Les utilisateurs actuels peuvent dès à présent se connecter facilement au site Canada CoatingsHUB amélioré.



Visitez CanadaCoatingsHUB.ca

L'ACIPR a lancé son nouveau site Web CanadaCoatingsHUB.ca, lequel offre maintenant de meilleures fonctionnalités aux membres. La mise à jour du site comporte plusieurs nouvelles pages publiques décrivant en détail toute l'abondance des connaissances qui s'y trouvent et de l'expertise apportée par l'ACIPR en matière de plaidoyer et de relations avec les gouvernements. Le nouveau site souligne également la nécessité pour l'industrie de s'engager auprès de l'ACIPR et de soutenir ses efforts de défense des intérêts dont tous les acteurs de l'industrie CASE au Canada bénéficient. Toutes les fonctionnalités qui existaient déjà dans la section "portail des membres" ont été conservées, et les membres pourront continuer à utiliser le calendrier de conformité, les ressources de l'industrie et le tableau de bord de l'utilisateur, avec quelques améliorations qui leur ont été apportées, notamment :

1. Nouvelle interface améliorée avec une esthétique visuelle épurée pour l'utilisateur
2. Conformité à l'AODA intégrée grâce à un plugin d'accessibilité "UserWay".
3. Amélioration de l'accueil des utilisateurs et de l'enregistrement des membres
4. Amélioration du suivi de l'engagement des utilisateurs

Les utilisateurs actuels peuvent dès à présent **se connecter** facilement au site Canada CoatingsHUB amélioré. Le site a été mis en ligne le matin du 27 mars 2024. L'ACIPR continuera de tenir ses membres informés des mises à jour et nous demeurons disponibles si un soutien technique est nécessaire afin de résoudre tout problème de

Si vous ou l'un de vos collègues n'avez pas accès au nouveau HUB, vous pouvez facilement vous inscrire en cliquant sur le « login membre » dans le menu principal (lien ici), suivi du bouton « [inscrivez-vous ici](#) » se trouvant dans le coin supérieur à droite. Remplissez le formulaire d'inscription et indiquez que vous êtes membre de l'ACIPR. Notre système validera votre demande et vous donnera accès.

Si vous n'êtes pas membre, veuillez vous inscrire ici pour accéder à tout ce dont vous avez besoin pour garantir une conformité réglementaire totale au Canada.

PERSPECTIVES

Maintenant disponible en ligne

Téléchargez le ici



MOBILISATION DE L'ACIPR



Les efforts de mobilisation de l'ACIPR soutiennent une industrie de revêtements canadienne plus forte

- L'ACIPR CPCA sollicite les commentaires de ses membres sur les nouvelles dispositions sur l'écoblanchiment en vertu de la Loi sur la concurrence pour informer le guide du Bureau de la concurrence
- L'ACIPR a répondu à la demande d'ECCC qui cherchait à recevoir une rétroaction en préparation de la réunion de l'Intersession et de la dernière réunion du CIN-5
- L'ACIPR avise ses membres du lancement d'une enquête sur 315 SPFA en vertu de l'Article 71 et les informe de la tenue d'une séance d'information d'ECCC le 11 septembre
- Santé Canada a publié le Document sur l'approche scientifique - Évaluation préalable et priorisation des substances chimiques : Système automatisé de gestion des priorités (SAGPrS)
- Rappel : L'inscription dans la base de données d'identification de clients pour TMD de Transports Canada est requise avant le 25 octobre

Note : Il s'agit là d'une aperçu très limité du travail considérable qu'accomplit l'ACIPR sur certains enjeux, et il reste encore plusieurs autres enjeux similaires à aborder et dont un certain nombre de mesures importantes devront être prises. Pensons entre autres aux collectes de données, aux représentations formelles, aux rencontres bilatérales, à l'engagement considérable de l'industrie, au travail des comités techniques, etc. Si des enjeux suscitent un intérêt pour votre entreprise ou si votre entreprise est touchée par ceux-ci ou par d'autres, veuillez noter qu'ils sont tous colligés sur une plateforme numérique

L'ACIPR sollicite les commentaires de ses membres sur les nouvelles dispositions sur l'écoblanchiment pour informer le guide du Bureau de la concurrence à cet égard

Le 20 juin, le Bureau de la concurrence (BC) a mis en œuvre de nouvelles dispositions contre l'écoblanchiment dans le cadre de la Loi sur la concurrence, introduisant des sanctions administratives pécuniaires importantes et des droits privés de recours à un nouveau tribunal. De nouvelles dispositions réglementaires relativement à la conduite trompeuse incluent un fardeau de preuve inversée en obligeant désormais les entreprises à justifier les avantages environnementaux de leurs produits ou pratiques. De nombreuses entreprises ont depuis exprimé des préoccupations concernant les conséquences imprévues pouvant se produire. Elles ont entièrement cessé leurs représentations environnementales, du moins temporairement, dans l'attente des nouvelles directives du BC. La simple utilisation de mots et de groupes de mots, tels que « durable », « vert », « faible en carbone », « carboneutre » et « sans COV » peuvent maintenant susciter un examen plus approfondi et faire en sorte que les entreprises ouvrent davantage le flan aux attaques. Le 22 juillet dernier, le BC a lancé une consultation publique sur ses nouvelles dispositions pour la préparation de son guide en matière de mise en application.

Avant la fin du mois de septembre, l'ACIPR a l'intention de répondre à cette consultation et invite tous les membres à partager leurs points de vue sur ces nouvelles dispositions en soumettant des questions et des exemples concrets de ce qui pourrait entraîner des violations potentielles. Il est important de décrire à quel point il est économiquement et techniquement difficile d'avoir accès à des « tests adéquats et appropriés » pour étayer certaines allégations environnementales concernant les produits dans le secteur, surtout en l'absence de méthodologies reconnues à l'échelle internationale et de définitions claires des termes.

L'ACIPR a répondu à la demande d'ECCC qui cherchait à recevoir une rétroaction en préparation de la réunion de l'Intersession et de la dernière réunion du CIN-5

Durant la période du 24 au 28 août 2024, l'équipe de négociation d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) s'est réunie à Bangkok, en Thaïlande, avec d'autres négociateurs lors de la session intersectionnelle du Comité international de négociation (CIN) du PNUÉ (Programme des Nations Unies pour l'environnement) afin de discuter spécifiquement des critères pour l'inscription possible de produits chimiques préoccupants (y compris les microplastiques) et des options de financement pour soutenir les programmes de circularité qui pourraient être inclus dans le traité international juridiquement contraignant visant à mettre fin à la pollution plastique. La réunion spéciale de l'Intersession précède la cinquième et dernière réunion (CIN-5) prévue pour la fin novembre 2024 à Busan, où le texte du traité juridique sera finalisé. En amont de la réunion intersession, l'ACIPR, l'ACA et le WCC, qui font partie des délégations officielles pour la réunion CIN-5, s'affairent à sa préparation. L'ACIPR a communiqué avec l'équipe CIN d'ECCC et, avec un certain nombre d'autres parties prenantes sélectionnées, a récemment participé à une table ronde organisée par l'équipe ECCC concernant la position du Canada à adopter à l'égard du traité. L'industrie a insisté sur la nécessité de créer une économie circulaire viable pour réduire la demande de résines de plastique vierges, tout en garantissant une valorisation viable des déchets plastiques récupérés aux fins de réutilisation et d'autres activités à valeur ajoutée.

Au début du mois, l'ACIPR, l'ACA et le WCC ont fourni des réponses écrites à plusieurs questions posées par l'équipe de négociation du CIN d'ECCC lors de la table ronde d'ECCC en préparation pour les travaux intersessions et la réunion du CIN-5. L'ACIPR a également partagé ces questions avec d'autres membres du WCC à l'échelle mondiale.

L'ACIPR avise ses membres du lancement d'une enquête sur 315 SPFA en vertu de l'Article 71 et les informe de la tenue d'une séance d'information

à recueillir de l'information sur 315 substances SPFA fabriquées, importées et utilisées au Canada. L'une des substances est le PBCTF, une substance bénéficiant de l'exclusion des COV, laquelle est actuellement utilisée dans certains produits industriels du secteur CASE. L'ACIPR n'a identifié que deux autres substances liées aux produits du secteur CASE et s'attend à ce que les membres confirment l'utilisation additionnelle de toute autre SPFA préoccupante incluse dans la liste de l'enquête obligatoire d'ECCC. L'ACIPR a également indiqué à ses membres comment participer à la session d'information virtuelle (tenue en anglais et en français) d'ECCC et de Santé Canada prévue pour le 11 septembre 2024.

L'ACIPR demande à ses membres d'examiner la liste des substances et les critères de déclaration afin de déterminer s'ils sont soumis à l'enquête de déclaration et de confirmer de manière confidentielle leur intérêt pour l'une ou l'autre des substances. Si certains membres prévoient de ne pas être en mesure de répondre avant la date limite de janvier 2025 ou craignent de devoir réaliser du travail en double en raison d'exigences similaires de déclaration sur les SPFA prévues aux États-Unis au cours du premier semestre de 2025, ils sont invités à faire part à l'ACIPR avant la fin du mois de septembre. L'ACIPR compile également des questions spécifiques envoyées par des membres concernant le formulaire d'enquête, lesquelles pourront être soumises aux responsables avant la séance du 11 septembre.

Santé Canada a publié le Document sur l'approche scientifique - Évaluation préalable et priorisation des substances chimiques : Système automatisé de gestion des priorités (SAGPrS)

Le 16 août, Santé Canada a publié un document d'avis scientifique (DAS) basé sur les résultats analytiques de son Système automatisé de gestion des priorités (SAGPrS), qui a été développé pour collecter, organiser et traiter plus efficacement les données chimiques, et pour approfondir les méthodes à utiliser pour l'identification des priorités d'évaluation des risques dans le cadre du Plan de gestion des produits chimiques (PGPC) à l'avenir. Le SAGPrS est un outil informatique qui intègre des données provenant de diverses sources et de grands ensembles de données. La composante de danger du SAGPrS a été validée par rapport à une liste de 226 substances du PGPC précédemment jugées toxiques, et les résultats d'analyse des composantes de danger et d'exposition du SAGPrS ont été comparés avec ceux du cycle de révision de l'Établissement des priorités d'évaluation des risques (EPER) de 2019. Globalement, le gouvernement rapporte que ces résultats comparatifs montrent que le nouveau système est cohérent avec les évaluations antérieures du PGPC et les conclusions de l'EPER, tout en améliorant considérablement la disponibilité des données sur les dangers afin de bien éclairer les décisions futures.

L'ACIPR et d'autres industries analyseront le système et feront part de leurs commentaires avant la mi-octobre. Cependant, nous croyons que, bien que le nouveau SAGPrS semble être un outil robuste pour contribuer aux efforts de priorisation, il reste important pour Santé Canada de résoudre au préalable ses limitations et incertitudes actuelles avant de pouvoir s'y fier pour tout ce qui touche l'établissement des priorités, en particulier en ce qui concerne les faiblesses soulevées dans le DAS, telles que celles liées au module d'exposition, au manque de considération systématique de la fonction ou de l'utilisation spécifique des substances, et aux applications de substances analogues (particulièrement pour les mélanges et les UVCB). Ce nouveau système a le potentiel de rendre les priorisations futures du PGPC plus conservatrices et davantage axées sur le danger contrairement à auparavant, ce qui nécessitera de la part de l'industrie de soumettre davantage de données d'exposition au Canada afin de renforcer et réaligner le système.

Rappel : L'inscription à la base de données d'identification de clients (BDIC) pour TMD de Transports Canada requise avant le 25 octobre

En octobre 2023, Transports Canada a finalisé un règlement introduisant de nouvelles exigences qui obligent les propriétaires ou exploitants de sites et les sites impliqués dans le transport de marchandises dangereuses (MD) à s'inscrire dans une nouvelle base de données. La période de transition d'un an permettant aux entreprises de se conformer à

qu'elle possède ou exploite, ou toute organisation fournissant des informations et menant des opérations liées aux MD sur leurs sites respectifs, doit être enregistrée dans la nouvelle base de données d'enregistrement.

L'ACIPR a rappelé à ses membres qu'ils devront possiblement s'inscrire à la Base de données d'identification des clients (BDIC) avant la date limite. Plus tôt cette année, pour soutenir certains organismes de responsabilité des producteurs (ORP), l'ACIPR a demandé à Transports Canada de modifier la réglementation afin d'exempter explicitement de l'inscription à la BDIC toutes les organisations provinciales du REP gérant des opérations de recyclage de peinture post-consommation au Canada.



Association canadienne
de l'industrie de la peinture
et du revêtement

Canadian Paint
and Coatings
Association

Plantez un **Arbre.** Plantez de **l'air pur.**

L'ACIPR est fière d'appuyer Arbres Canada. Ces dons annuels au nom de l'ACIPR et de tous les membres et non-membres contribuent aux efforts de séquestration du CO₂ et de reboisement au Canada.

Plantez un arbre



TreeCanada
ArbresCanada

INITIATIVES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE



Le saviez-vous ?

Les revêtements servent à de nombreuses applications pour d'innombrables substrats dans une vaste gamme de produits fabriqués allant des automobiles aux emballages en passant par le marquage des routes. Ce qui est remarquable au sujet des **progrès environnementaux** dans ce domaine est qu'ils sont conçus de manière à donner de bons résultats dans diverses conditions, et ces revêtements procurent au produit fini des **caractéristiques évoluées** de rendement pour de nombreux produits finis, et ce, tous les jours. Cela signifie une **protection** contre la dégradation, comme la corrosion, l'abrasion, les températures élevées ou basses, les rayons ultraviolets, la moisissure et les microbes. Tous ces revêtements permettent d'améliorer le cycle de vie des biens précieux et offrent **une meilleure gérance des produits et une plus grande durabilité.**

BASF prévoit utiliser un contenu biosourcé à 40 % dans l'acrylate d'éthyle

BASF travaille à éliminer l'acrylate d'éthyle à base de combustibles fossiles dans la production de produits à base de méthacrylate et commencera à produire une solution de

provenant d'Europe comme matière première, mais après l'application de critères de durabilité stricts.

AkzoNobel se tourne vers CoatingAI pour assister les processus d'application

Codéveloppé par l'activité revêtements en poudre d'AkzoNobel et CoatingAI, le nouveau logiciel utilise l'intelligence artificielle (IA) pour aider les clients à optimiser le processus d'application de poudre et la consommation, réduire l'empreinte carbone, éviter de retravailler inutilement, et économiser du temps et de l'énergie. Le logiciel CoatingAI intègre le vaste éventail d'informations de la base de données d'AkzoNobel provenant des tests de différentes gammes de produits au fil des années et du travail effectué en collaboration avec les clients pour tester de nouvelles lignes. Étant donné qu'il s'agit d'IA, c'est de l'apprentissage automatique, et à mesure que la base de données s'alimente de nouvelles pièces et configurations, CoatingAI deviendra encore plus utile.

Sherwin-Williams annonce l'arrivée d'un nouveau revêtement pour parquet décoratif durable

Sherwin-Williams a récemment lancé une nouvelle gamme de systèmes de revêtements de sol décoratifs à durcissement rapide, qui peuvent être installés en une journée avec des temps d'immobilisation réduits au minimum pour les projets industriels et commerciaux. Le nouveau Accelera One permet d'appliquer deux couches le même jour tout en offrant du temps de travail pour d'autres tâches d'installation – une combinaison jamais vue auparavant dans les options de revêtements de plancher ultra massif.

Un produit technologiquement avancé de Mapei sélectionné pour bâtir une nouvelle usine de transformation du lithium

L'usine de transformation Nemaska Lithium, en cours de construction à Bécancour, Québec, est la première usine canadienne à transformer le spodumène en hydroxyde de lithium. Les employés ont été formés aux techniques d'application d'un système de revêtement pour circulation spécifiquement conçu pour des environnements particuliers nécessitant une très haute résistance chimique. Il s'agit d'un des produits les plus avancés de la gamme, le Mapecoat™ EPN 24 [NA], un revêtement d'époxy-novolaque à teneur maximale en solides.

La technologie INFINAIR™ POE 3D Loop de Dow soutient l'économie circulaire

INFINAIR™ de Dow est une solution durable dans la technologie des élastomères polyoléfiniques qui crée des boucles de filaments aléatoires, formant une structure de coussin en « boucle 3D », pouvant être utilisée dans une grande variété d'applications, notamment les matelas, les coussins, les oreillers pour bébés, etc. La production de Dow est réputée pour sa propreté, se fait sans solvant, sans adhésif et à faible teneur en COV, contribuant ainsi à réduire l'empreinte carbone du matériau fini.

Pollution plastique mondiale : une nouvelle solution pour la dégradation des plastiques proposée par le biais de la biologie synthétique

Une nouvelle étude exploite la résilience naturelle des spores en les programmant pour sécréter des enzymes dégradant les plastiques dans des circonstances spécifiques. Lorsqu'elles sont intégrées dans des matrices plastiques, ces spores restent dormantes et ne s'activent qu'en réponse à des déclencheurs spécifiques (par exemple, le compostage).



Canadian Paint
and Coatings
Association

Association canadienne
de l'industrie de la peinture
et du revêtement

Adhésion des membres

*Votre soutien est essentiel
pour nous aider à mieux aider votre secteur*

L'Association canadienne de l'industrie de la peinture et du revêtement compte six catégories de membres, dont les droits d'adhésion sont fixés de façon équitable afin que chaque catégorie de membres puisse bénéficier de son adhésion en fonction de son implication directe dans l'industrie. Votre soutien et votre participation, ainsi que ceux de toutes les entreprises ayant les mêmes dispositions et cherchant à obtenir de meilleurs résultats pour le secteur au Canada, sont aujourd'hui plus importants que jamais. Dans le cas présent, plus nous grandirons, plus s'étendra notre influence face aux défis actuels (et futurs).

[Explorer l'adhésion](#)

RECONNAISSANCE DES MEMBRES



PPG remporte le prix Altair Enlighten 2024 pour sa technologie d'électrodéposition durable

L'entreprise informatique Altair Engineering souligne les percées en matière de durabilité et d'allègement dans l'industrie automobile. PPG et Toyota Amérique du Nord ont remporté le prix dans la catégorie « Processus durable » pour l'utilisation de l'électrodéposition ENVIRO-PRIME EPIC 200X de PPG dans l'usine de fabrication automobile de Toyota en Ontario. Cette technologie améliore la protection contre la corrosion tout en réduisant chaque année 3 500 tonnes métriques d'émissions de CO2.

AkzoNobel, Dow, et Mapei parmi les 17 meilleures entreprises d'adhésifs en polyuréthane dans le monde en 2024

Le quadrant des entreprises **d'adhésifs en polyuréthane** (PU) est une analyse industrielle exhaustive qui fournit des informations précieuses sur le marché mondial des adhésifs PU. Il offre une évaluation détaillée des principaux acteurs du marché, des avancées technologiques, des innovations et des tendances. Les 17 premières des 70 entreprises évaluées sont reconnues comme leaders du quadrant.

Edward Polen, fondateur et président d'EMCO - Vidéo

grands distributeurs de produits chimiques en Amérique du Nord, et ce, en un peu plus de 50 ans. Écoutez cette entrevue vidéo d'Edward Polen mettant en vedette **EMCO**.

Nous voulons savoir!

Vos nouvelles sont importantes - Aidez-nous à publier vos réussites.

Veillez faire part à l'ACIPR des nominations, des prix et des reconnaissances spéciales décernés à votre entreprise!

Communiquez-nous vos nouvelles



Association canadienne
de l'industrie de la peinture
et du revêtement

Canadian Paint
and Coatings
Association

Les revêtements fonctionnels sont l'avenir !

Les revêtements sont **fiables, responsables et recyclables**. Ils sont également essentiels pour **protéger, préserver et assurer** notre avenir. Communiquez avec l'ACIPR afin de partager comment votre revêtement fonctionnel aide à bâtir en mieux.

Partagez votre histoire

L'ÉCONOMIE CANADIENNE



Les économistes attendent la publication des données sur le PIB du T2

Le taux d'inflation annuel de 2,5 %, en baisse par rapport à 2,7 % en juin, est le plus bas depuis mars 2021. L'indice des prix des produits industriels de juillet a su surprendre, en stagnant au lieu de diminuer de 0,3 % comme ce que prévoyaient en moyenne les économistes. En général, **le PIB** peut avoir augmenté de 1,6 % au cours du T2 de 2024, malgré des baisses attendues dans le secteur manufacturier et du commerce en gros.

LES INNOVATIONS TECHNIQUES



Nouveaux adhésifs recyclables facilement adaptables pour des applications médicales, grand public et industrielles

Des chercheurs ont créé **une nouvelle famille d'adhésifs polymères αLA stabilisés** en modifiant légèrement la composition chimique de leurs monomères et en adaptant les propriétés de ce « système de monomères modulaires » pour créer des adhésifs conçus pour de nombreuses applications. Ces polymères offrent une option écologique par rapport aux adhésifs à base de pétrole; ils peuvent être biofabriqués de manière durable et sont facilement démontables et réutilisables pour créer de nouveaux

Nouveau tissu a effet de refroidissement avec revêtement a base de craie pour affronter la chaleur estivale

Un nouveau revêtement minéral-polymère durable a été développé en utilisant une combinaison de carbonate de calcium et de sulfate de baryum, deux minéraux naturels se retrouvant dans la craie. Cette nouvelle technique de revêtement, laquelle peut être appliquée sur presque tous les tissus commerciaux, peut refroidir l'air sous les tissus jusqu'à -13 °C (8 °F).

L'IA accélère la découverte de polymères de prochaine génération

Trouver le prochain polymère révolutionnaire est toujours un défi, mais les chercheurs de l'université Georgia Tech utilisent désormais l'intelligence artificielle (IA) pour façonner et transformer l'avenir de ce domaine. Ils ont développé des algorithmes révolutionnaires capables de prédire instantanément les propriétés et les formulations des polymères avant même qu'ils ne soient créés. La précision des prédictions de l'IA dépend de la disponibilité de vastes ensembles de données initiales riches, diversifiées et étendues, ce qui reste un défi, ainsi que la conception d'algorithmes pour des tâches réalistes.

Des chercheurs de l'Université de la Colombie-Britannique ont développé un nouveau matériau en bois super noir appelé : Nxylon

Ce matériau reflète moins de 1 % de la lumière visible. Il peut être utilisé en astronomie, où des revêtements ultras noirs sur les appareils réduisent la lumière parasite. Les revêtements super noirs peuvent également améliorer l'efficacité des cellules solaires.

Nouveaux revêtements solaires ultra-fins générateurs d'énergie pour les objets du quotidien

Des chercheurs de l'Université d'Oxford ont dévoilé une technologie révolutionnaire qui pourrait transformer notre manière de capter l'énergie solaire. Ils ont développé un revêtement de cellule solaire ultra-fin et absorbant la lumière, qui peut être appliqué sur presque toutes les surfaces, les transformant ainsi en panneaux solaires.

Une étude sur les nanoparticules fait avancer les revêtements à couleur changeante

Les caméléons changent de couleur en modifiant l'espacement entre les nanocristaux de leur peau. Les chercheurs ont l'intention de concevoir un système dynamique et multifonctionnel aussi performant que ces exemples biologiques. Une nouvelle technique d'imagerie permet d'observer en temps réel le changement des nanoparticules dans leur environnement, et pourrait finalement permettre aux matériaux et revêtements intelligents de passer d'une propriété optique, mécanique ou électronique.

Les expéditions de robots humanoïdes devraient augmenter au cours des cinq prochaines années

Une récente recherche intitulée, « Robotics Hardware Market Forecast – 2021–30 », indique que les expéditions mondiales de robots humanoïdes dépasseront les 38 000 unités en 2030, soit une augmentation de 83 % par rapport à 2024.

Étude sur les différences relatives à la gravité de la corrosion atmosphérique sur de longues et de courtes distances

Les indices relatifs à la gravité environnementale sont utilisés pour désigner le niveau de gravité de la corrosion dans différents emplacements. Une analyse plus approfondie a récemment indiqué que la proximité de l'eau salée est un facteur qui entraîne de grandes différences dans la sévérité de la corrosion sur des distances inférieures à 1 mile (1,6 km). D'autres facteurs affectant la corrosion à des niveaux encore plus granulaires sont également discutés, tels que la mise à l'abri contre les dépôts atmosphériques, l'ombrage du soleil, la hauteur d'exposition et la géométrie des échantillons.



Le HUB MÉDIA de l'ACIPR

Nouvelles • Blogue • Événements



Membres
seulement

LES RAPPORTS de STATISTIQUES et RECHERCHE



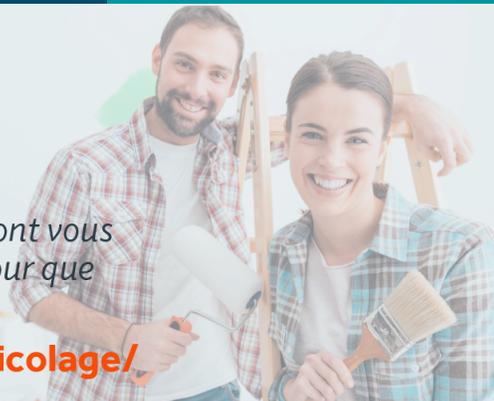
Membres
seulement

LES RAPPORTS de FUSIONS et ACQUISITIONS



Le centre de bricolage de l'ACIPR a tout ce dont vous avez besoin, des **tutoriels** à l'**inspiration**, pour que vous puissiez **peindre vous-même**.

[Visit canpaint.com/fr/centre-de-bricolage/](http://canpaint.com/fr/centre-de-bricolage/)



Voir ce courriel dans votre navigateur



Association canadienne de l'industrie de la peinture et du revêtements
900-170 Laurier Avenue Ouest
Ottawa ON K1P 5V5

[Désinscrire de cette list](#)

Copyright © 2023 Association canadienne de la peinture et du revêtement, tous droits réservés.

